

orig + copie, compte  
1 copie archives dossier  
16.8.1956

VILLE DE ROYAN

Arrondissement  
de  
**Rochefort**

Département  
**Charente-Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**

Séance du 11 Juin 1956

**OBJET**

Clôtures des terrains  
de Sports

ORANGERIE

56076

Le onze juin mil neuf cent cinquante six le Conseil Municipal de

Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max BRUSSET  
Député-Maire, en session ordinaire

Étaient présents: MM. Brusset- Seugnet-Reutin- Castelnau- Couzinet-Gaussel  
Barrot- Laurent-Guillaud- Brotreau-Couzinet Paul- Barrière- Domecq-Etcheber  
Pouget- Bourdeille Rochedereux- Melle Fouché - M. Chamboulan- M. Dufour-  
M. Counil-Edouard - M. PAPEAU - M. GUICHAOUA .

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Grussenmeyer par Melle FOUCHE

Monsieur ETCHEBER Pierre a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil Municipal

Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé ,

Considérant que M. COURTIN par entente directe accepte de faire  
des conditions bien meilleures que le résultat de l'appel

VU l'avis de la Commission

Donne mandat

- à M. le Député-Maire pour passer marché avec M. COURTIN à ROYAN en vue  
de la réfection des clôtures des Tennis de l'Orangerie, Avenue Emile ZOIA.
- dit que le montant du marché sera limité à la somme de 380.000 francs  
( trois cent quatre vingt mille francs)
- dit que la dépense sera imputée Ch. XXXV - art. 9 - aménagement des Tennis  
de l'Orangerie.

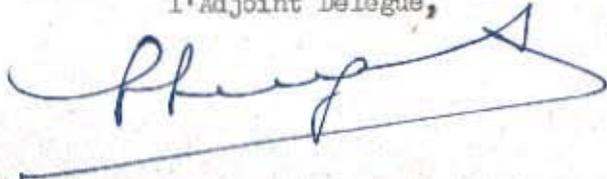
ADOPTE

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et ans susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents.

Pr Extrait conforme au Registre  
Pr le Député-Maire  
l'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 30 Juillet 1956  
Pr le Député-Maire  
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 6 JUILLET 1956

Le Sous-Préfet  
signé: illisible

Conventions du  
du le

TERRES de L'ORANGERIE

-----

REPARATION du BUIR de CLOUINE et des V.C.

- MARCHÉ -

Entre les soussignés :

Monsieur Max BRUSSET, Député-Maire de la Ville de ROYAN

et

Monsieur COURTEIN Emile, Entrepreneur de Menuiserie, H&A. de la Forche à ROYAN,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Monsieur COURTEIN s'engage à exécuter les travaux de menuiserie nécessaires à la remise en état des clôtures, et V.C. des Terres de l'Orangerie, conformément au devis descriptif estimatif ci-joint.

Article 2 - Le présent marché est limité à la somme de : Trois cent quatre-vingt mille francs (380.000 Fr.)

Article 3 - L'Entrepreneur aura à se conformer au cahier des clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux intéressant les communes.

Article 4 - Les travaux seront payés à 80 % sur situation et à 100 % à la réception définitive qui aura lieu un mois après la terminaison du chantier.

Article 5 - L'entrepreneur affirme sous peine de réiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 Avril 1952.

FAIT à ROYAN, le 22 Juin 1956.

Pr. le Député-Maire :

L'Entrepreneur,

L'Adjoint délégué,

signé: Emile COURTEIN

signé : CASTELJANU

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 6 JUILLET 1956

LE SOUS PREFET

signé:illisible

Four copie conforme

Mairie de Royan, le 30 Juillet 1956

Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué,

